



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le lundi 12 décembre 2022 à compter de 19h00, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Sont présent-e-s :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Est aussi présente :

Julie Demers, directrice générale par intérim

La personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. Ouverture de la séance

Mot de bienvenue

2. Constatation du quorum

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h01.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration de conflit d'intérêt
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 novembre et la séance du 14 novembre 2022
6. Suivi des séances précédentes
7. Correspondance
8. Adoption du calendrier des séances régulières pour l'année 2023
9. Horaire de bureau et d'ouverture du centre de tri – Temps des Fêtes

10. Programme d'aide à la voirie locale- Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale -PPA-CE-2022
11. Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec - TECQ 2019-2023
12. Subvention de pompier 1
13. Paiement du loyer – borne sèche – chemin des Outaouais
14. Achat d'abat poussière – Entretien estival des chemins
15. Adaptation du règlement – fermeture et aliénation de section de l'ancien tracé du chemin des Outaouais
16. Résolution – Purolator
17. Dépôt rapport du comité des infrastructures
18. Approbation du plan de lotissement
19. Approbation du plan de lotissement
20. Approbation du plan de lotissement
21. Achat –manteau –voirie
22. Inventaire annuelle du garage municipal et la caserne de pompier
23. Bibliothèque nouvelle heure d'ouverture
24. Contribution spécial 2023
25. Branches – centre de transfert
26. Entrevue - poste de la voirie
27. Projet Vitalisation de la MRC du Pontiac-FRR Volet 4
28. Adoption des listes de comptes payés et payables
29. Période de question
30. Nouvelles des membres du conseil
31. Varia;
 - a. Bibliothèque – achat de matériel
 - b. Ventilateurs – garage municipale et caserne
32. Prochaine séance
33. Clôture de la séance

2022-12-258

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de, Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers

4. Déclaration de conflit d'intérêt

Madame la conseillère Guylaine La Salle déclare un conflit d'intérêt avec le point 13. Paiement borne sèche

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 novembre et de la séance du 14 novembre 2022

2022-12-259

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 2 NOVEMBRE 2022

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Guylaine La Salle, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2022 soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

2022-12-260

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022 soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

6. Suivi des séances précédentes

Un tableau de suivi des résolutions des séances précédentes a été présenté aux membres du conseil.

7. Correspondance

Un tableau de la correspondance a été présenté aux membres du conseil

8. Adoption du calendrier des séances régulières pour l'année 2023

2022-12-261

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, lesquelles se tiendront généralement les deuxièmes lundis du mois et débiteront à 19 h (sauf indication contraire) :

16 janvier ; 13 février ; 13 mars ; 11 avril ; 8 mai ; 12 juin ; 10 juillet ; 14 août ; 11 septembre ; 10 octobre ; 13 novembre ; 11 décembre.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

9. Horaire de bureau et d'ouverture du centre de tri – Temps des Fêtes

2022-12-262

HORAIRE DE BUREAU ET D'OUVERTURE DU CENTRE DE TRI – TEMPS DES FÊTES

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par, Monsieur le conseiller Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu que le bureau administratif, la bibliothèque et les travaux publics de la municipalité soient fermés pour la période du Temps des Fêtes, soit du vendredi 23 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclusivement. Il est également résolu que les heures d'ouverture du centre de tri soient uniquement le mercredi 28 décembre 2022 et le mercredi 4 janvier 2023 de 9 : 00 à 17 :00. Le garage municipal sera fermé pour la collecte du recyclage le mercredi 28 décembre 2022 et le mercredi 4 janvier 2023.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

10. Programme d'aide à la voirie locale- Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - PPA-CE-2022

2022-12-263

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – PPA-CE-2022

ATTENDU QUE de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyée par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet approuve les dépenses d'un montant de 30 078.92 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

11. Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec -TECQ 2019-2023

2022-12-264

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC -TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute

responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

-la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

-la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

-la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. N.B. Article à ajouter pour toute programmation comportant uniquement des coûts réalisés

-la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**Proposé par Madame la conseillère Louise Grenier
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau**

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

12. Subvention de pompier 1

2022-12-265

SUBVENTION DE POMPIER 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet avait prévu la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I dans la cohorte 2018-2019 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité n'avait pas soumise de résolution à cet effet à la MRC de Pontiac et au ministère de la sécurité publique.

Il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et résolu de demander au ministère de la Sécurité publique de d'intégrer 1 pompier dans la cohorte Pompier 1 de l'année financière 2018-2019 pour pouvoir bénéficier à l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

Madame la conseillère Guylaine La Salle se retire de la table du conseil pour les délibérations du point 13.

13. Paiement du loyer – borne sèche – chemin des Outaouais

2022-12-266

PAIEMENT DU LOYER – BORNE SÈCHE – CHEMIN DES OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT l'entente signée en 2017 relative à la permission donnée à la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet d'utiliser une partie du lot 3 385 442 comme rondpoint pour les véhicules d'urgence et scolaire ainsi que pour la localisation d'une borne sèche ;

CONSIDÉRANT QUE le loyer dû est de 400,00 \$ par année ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu que la municipalité verse au propriétaire du lot 3 385 442 le loyer annuel dû selon l'entente signée, soit la somme de 400,00 \$.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

Madame la conseillère Guylaine La Salle revient à la table du conseil.

14. Achat d'abat-poussière – Entretien estival des chemins

2022-12-267

ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE – ENTRETIEN ESTIVAL DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité planifie utiliser de l'abat-poussière pour l'entretien estival de son réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs Multi-route et Entreprises Bourget ont soumis des offres de tarifs pour l'achat de 210 000 litres de chlorure de calcium, et, que le fournisseur Multi-route offre le plus bas prix ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu de mandater la direction générale de procéder à l'achat de 210 000 litres de chlorure de calcium du fournisseur Multi Route au montant de 0,327\$ le litre pour un total de 68 670,00 \$ incluant transport, épandage et taxes applicables.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

15. Adaptation du règlement - fermeture et aliénation de sections de l'ancien tracé du chemin des Outaouais

2022-12-268

ADOPTION DU RÈGLEMENT - FERMETURE ET ALIÉNATION DE SECTIONS DE L'ANCIEN TRACÉ DU CHEMIN DES OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE des sections de l'ancien tracé du chemin Des Outaouais sont toujours la propriété de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'entretient pas ces sections de l'ancien tracé du chemin Des Outaouais et qu'elle ne l'a pas fait au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite que ces sections de l'ancien tracé du chemin Des Outaouais ne relèvent plus de sa compétence ;

CONSIDÉRANT QUE ces sections de l'ancien tracé du chemin Des Outaouais n'ont jamais été fermées malgré l'exercice de rénovation cadastrale ayant eu lieu en 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE ces sections de l'ancien tracé du chemin Des Outaouais sont toujours affectées à l'utilité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aliéner ces sections de l'ancien tracé du chemin Des Outaouais ;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 916 du *Code civil du Québec* édictant que nul ne peut s'approprier les biens des personnes morales de droit public qui sont affectés à l'utilité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire régulariser la situation et favoriser la cession de ces sections de l'ancien tracé du chemin Des Outaouais aux propriétaires contigus et leur permettre de régulariser leurs titres ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ayant eu lieu le 14 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ayant eu lieu le 14 novembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu d'adopter le règlement # 2022-258 décrétant l'aliénation et la fermeture de sections de l'ancien tracé du chemin Des Outaouais à la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

La lecture du règlement est dispensée puisque les membres du conseil ont obtenu au préalable une copie de ce dernier.

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie du présent règlement.

CHAPITRE I - DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

SECTION I - DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet :

- a) de retirer de l'utilité publique les sections de l'ancien tracé du chemin Des Outaouais ;
- b) de fermer les sections de l'ancien tracé du chemin Des Outaouais ;
- c) d'aliéner les sections de l'ancien tracé du chemin Des Outaouais.

Jean-Louis Corriveau
Maire

Julie Demers
Directrice générale par
intérim

2. Descriptions des sections de l'ancien tracé du chemin Des Outaouais

- Une parcelle de l'ancien tracé du chemin Des Outaouais, sans adresse civique, située à la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, portant le numéro de lot 4 371 965 adjacente à l'actuel tracé du chemin des Outaouais et longeant les lots 3 351 566 et 4 371 964 du 22, chemin Des Outaouais ; 3 351 567 et 4 371 966 du 0, chemin des Outaouais ; 4 371 967 du 21, chemin Des Outaouais ;
- Une parcelle de l'ancien tracé du chemin Des Outaouais, sans adresse civique, située à la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, portant le numéro de lot 4 371 955 adjacente à l'actuel tracé du chemin des Outaouais et longeant les lots 4 371 957, 4 371 956 et 3 351 565 du 21, chemin Des Outaouais ;
- Une parcelle de l'ancien tracé du chemin Des Outaouais, sans adresse civique, située à la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, portant le numéro de lot 4 378 035 adjacente à l'actuel tracé du chemin des Outaouais et longeant les lots 4 371 968 et 3 351 530 du 18, chemin Des Outaouais ;
- Une parcelle de l'ancien tracé du chemin Des Outaouais, sans adresse civique, située à la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, portant les numéros de lot 4 463 209 et 4 371 963 adjacente à l'actuel tracé du chemin des Outaouais et longeant les lots 5 901 508, 5 901 507 et 5 901 509 du 0 et 48 chemin Des Outaouais ;
- Une parcelle de l'ancien tracé du chemin des Outaouais sans adresse civique située à la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet portant le numéro de lot d4 371 953 cadastre du Québec adjacente à l'actuel tracé du chemin des Outaouais et longeant les lots 4 371 954 et 3 385 129 cadastre du Québec ;

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, LE 12 DÉCEMBRE 2022

16. Résolution - Purolator

2022-12-269

RÉSOLUTION PUROLATOR

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Purolator ne fait aucune cueillette dans la municipalité de l'Île du Grand-Calumet

CONSIDÉRANT QUE la municipalité voudrait que la MRC, le député provincial et fédéral du Pontiac s'engage à faire pression sur la compagnie Purolator pour le service de cueillette, pour le test d'eau de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, et appuyé par, Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu de mandater la directrice générale par intérim pour l'envoi d'une lettre à la MRC, le député provincial et fédéral du Pontiac.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

17. Dépôt rapport du comité des infrastructures

Monsieur le conseiller Aurel Paquette, président, dépose le rapport du Comité des Infrastructures.

18. Approbation du plan de lotissement

2022-12-270

APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT

Sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau d'accepter le plan de cadastre montrant le remplacement des lots 6 518 488 et 6 518 487 cadastre du Québec en créant le lot 6 552 577 Cadastre du Québec et préparé par Hubert Carpentier A.G. du 17 novembre 2022 dont les minutes sont 17017

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

19. Approbation du plan de lotissement

2022-12-271

APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT

Sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon d'accepter le plan de cadastre sur le projet subdivision d'une partie du lot 6 460 514 au cadastre du Québec, créant les lots 6 545 825 à 6 545 830 et 6 543 916 au cadastre du Québec et préparé par Michel Fortin A.G du 2 décembre 2022 dont les minutes sont 33876

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

20. Approbation du plan de lotissement

2022-12-272

APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT

Sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon d'accepter le plan de cadastre montrant le projet de subdivision d'une partie du lot 3385 088 cadastre du Québec préparé par Michel Fortin A.G du 6 décembre 2022 dont les minutes sont 34093

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

21. Achat – manteaux

2022-12-273

ACHAT – MANTEAUX

Sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu que de mandater la directrice générale par intérim pour l'achat de trois manteaux d'hiver pour employés municipaux au montant de 438, 00\$ plus les taxes.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

22. Inventaire annuelle du garage municipal et de la caserne de pompier

2022-12-274

INVENTAIRE ANNUELLE DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA CASERNE DE POMPIER

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par Madame la conseillère Guylaine La Salle, il est résolu que de mandater la directrice générale par intérim de communiquer avec le contre maitre et le chef pompier pour obtenir un inventaire complet pour le 31 décembre 2022

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

23. Nouvelles heures d'ouverture de la bibliothèque

2022-12-275

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu que le conseil désire augmenter les heures d'ouvertures de la bibliothèque ;

-mardi de 18h00 à 20h00

-jeudi de 17h00 à 20h00

et de mandater la bibliothécaire pour un achat de livres d'une somme de 300.00\$ avec taxes plus les frais de transport ;

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

24. Contribution spéciale 2023

2022-12-276

CONTRIBUTION SPÉCIALE 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, que la Municipalité de L'Île du Grand Calumet participera à la cotisation spéciale volontaire du Réseau BIBLIO de l'Outaouais pour le développement de la collection locale de la bibliothèque de L'Île-du-Grand-Calumet, d'une somme de 0,50 \$ par habitant, soit un total 321,00 \$.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

25. Branches – centre de transfert

2022-12-277

BRANCHES – CENTRE DE TRANSFERT

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu que 9376712 Canada Inc. effectue le déchetage des branches du centre de transfert

-pelle PC-160 c/a débroussailleuse --\$180.00 / hr.

-pelle PC-138 c/a pouce hydraulique --\$ 100.00 / hr.

-mobiliser / démobiliser -- \$150.00 / chq.

-15 à 20 heures pour compléter le travail

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

26. Entrevue poste de la voirie

2022-12-278

ENTREVUE - POSTE DE LA VOIRIE

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu de mandater le Comité des ressources humaines à procéder aux entrevues des candidates et de fournir leurs recommandations ;

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

27. Projet Vitalisation MRC Pontiac FRR volet 4

2022-12-279

PROJET VITALISATION MRC PONTIAC FRR VOLET 4

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu de déposer le projet de. Vitalisation MRC Pontiac FRR Volet 4, projet d'embellissement de la municipalité

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

28. Adoption des listes de comptes payés et payables

2022-12-280

ADOPTION DES LISTES DE COMPTES PAYÉS ET PAYABLES

CONSIDÉRANT QU'une liste détaillée de ces comptes a été déposée auprès des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements suivants effectués depuis la dernière approbation par le conseil ;

- chèques #1957 à # 2000 totalisant \$; 256 411,14 \$
- Salaires totalisant ;20 925,29 \$

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier d'appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu d'entériner la liste des comptes à payer et payables pour un total de 277 336,43 \$.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers

29. Période de question

La période de question débute à 19 h 45 et elle se termine à 20h01.

30. Nouvelles des membres du conseil

Monsieur le conseiller Aurel Paquette
en poste depuis un an – le travail accompli

Madame la conseillère Louise Grenier
réseau biblio activité sur le site
noël des enfants, pas d'information
comité des loisirs en fonction
ouverture de la patinoire

Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
mur de soutènement bibliothèque

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau
aucun

Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau
aucun

Madame la conseillère Guylaine La Salle
aucun

Madame la conseillère Adrienne Turgeon
aucun

31. Varia

a. Bibliothèque – achat de matériel

2022-12-281

BIBLIOTHÈQUE ACHAT DE MATÉRIEL

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque a besoin matériel pour accueillir la clientèle ;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque a besoin d'une nouvelle télévision, de deux chaises de bureau et de tapis pour les activités ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette et appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu de mandater deux conseillers et la directrice générale par intérim pour l'achat de ce matériel sans dépasser le montant de 1000,00\$;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers

b. Ventilateurs – garage municipale et caserne

2022-12-282

VENTILATEURS – GARAGE MUNICIPALE ET LA CASERNE

sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu d'accepter la soumission de H.S.P. Refrigeration Sales Limites au montant de

15 902,00\$ plus les taxes pour l'achat, qui comprend 1 ventilateur pour le garage municipal et 2 ventilateurs pour la caserne de pompier ;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers

32. Prochaine séance

La prochaine séance du conseil est prévue le 16 janvier 2023 à 19h00

33. Clôture de la séance

2022-12-283

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de, Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu de clore la présente séance à 20h11

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jean-Louis Corriveau, maire

Julie Demers, directrice générale par intérim